



PRÉFÈTE DE LA MAYENNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de la citoyenneté

Arrêté du **25 MAI 2023**
portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée
de la régularité des listes électorales de la commune de LOIRON-RUILLE

La préfète,
Chevalier de l'ordre national du Mérite,

Vu le Code électoral, notamment ses articles L. 19 et R. 7 à R. 11 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 30 septembre 2020 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune de Loiron-Ruillé ;

Vu l'arrêté préfectoral du 2 mai 2023, régulièrement publié, portant délégation de signature à Madame Françoise BRIDE, directrice de la citoyenneté, à Mesdames et Monsieur les chefs de bureau de la direction de la citoyenneté ;

Vu les propositions du maire de la commune ;

Vu la désignation de ses représentants par le président du tribunal judiciaire de Laval ;

Considérant que les membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune doivent être renouvelés ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de la Mayenne ;

ARRETE :

Article 1 : sont désignées, à compter du 20 juin 2023, membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune de Loiron-Ruillé pour une durée de trois ans ou jusqu'au prochain renouvellement intégral du conseil municipal s'il intervient avant cette échéance, les personnes dont les noms figurent dans l'annexe ci-après.

Article 2 : le secrétaire général de la préfecture de la Mayenne et le maire de la commune sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Mayenne, affiché en mairie et mis en ligne sur le site internet de la mairie s'il existe.

Pour la préfète et par délégation,
La directrice de la citoyenneté,


Françoise BRIDE

Annexe à l'arrêté préfectoral du _____ portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales dans la commune de LOIRON-RUILLE :

Conseiller municipal titulaire : M. Michel LABBE, né le 6 septembre 1954 à Ruillé-le-Gravelais (Mayenne), retraité, domicilié 244 Chemin du Haut Pineau – La Chotardière à Loiron-Ruillé (Mayenne) ;

Conseiller municipal suppléant : Mme Annette PIVERT née MERIAS, née le 12 avril 1958 à Ahuillé (Mayenne), retraitée, domiciliée 11 rue Ambroise Paré à Loiron-Ruillé (Mayenne) ;

Délégué de l'administration titulaire : M. Christian DENOU, né le 21 décembre 1952 à Laval (Mayenne), retraité, domicilié 39 rue de Bretagne à Loiron-Ruillé (Mayenne) ;

Délégué de l'administration suppléant : Mme Annick LEMOINE née TURPIN, née le 31 janvier 1955 à Ruillé-le-Gravelais (Mayenne), retraitée, domiciliée 127 chemin de la Croix Papin à Loiron-Ruillé (Mayenne) ;

Délégué désigné par le président du tribunal judiciaire de Laval titulaire : M. Joseph BIGNON, né le 20 juillet 1956 à La Guerche de Bretagne (Ille et Vilaine), retraité, domicilié 1504 Route de la Bretonnière – La Blanchardière à Loiron-Ruillée (Mayenne) ;

Délégué désigné par le président du tribunal judiciaire de Laval suppléant : Mme Jocelyne BOURILLON, née LOCHARD, née le 24 novembre 1955 à Loiron (Mayenne), retraitée, domiciliée 21 rue de Bretagne à Loiron-Ruillé (Mayenne).



MINISTÈRE
DE LA JUSTICE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Cour d'appel d'Angers
Tribunal judiciaire de Laval

Le président

ORDONNANCE

Nous, Jean-Marc TOUBLANC, Président du Tribunal Judiciaire de LAVAL,

Vu la demande de Monsieur le Maire de LOIRON-RUILLÉ (Mayenne),
tendant à la désignation d'un représentant à la Commission de contrôle du
Registre électoral ;

Vu les articles L.18 et L.19 du Code électoral ;

DESIGNONS

- Monsieur BIGNON Joseph, né le 20 Juillet 1956 à LA GUERCHE DE BRETAGNE (ILLE ET VILAINE), domicilié 1504 Route de La Bretonnière – La Blanchardière à LOIRON-RUILLÉ (53), retraité, en qualité de membre titulaire de la Commission de contrôle de la commune de LOIRON-RUILLÉ en charge de l'examen des recours administratifs préalables prévus au chapitre III de l'article L.18 du code électoral,
- Madame BOURILLON Jocelyne née LOCHARD le 24 Novembre 1955 à LOIRON (MAYENNE), domiciliée 21 Rue de Bretagne à LOIRON-RUILLÉ (53), retraitée, en qualité de membre suppléant de la Commission de contrôle de la commune de LOIRON-RUILLÉ en charge de l'examen des recours administratifs préalables prévus au chapitre III de l'article L.18 du code électoral.

Fait en notre cabinet, le 20 Avril 2023

Le Président du Tribunal



**PRÉFET
DE LA MAYENNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de la citoyenneté

Renouvellement des commissions de contrôle des listes électorales 2023

Cas n° 3 : Communes de moins de 1 000 habitants et communes de 1 000 habitants et plus en situation dérogatoire (cf. circulaire de 2020)
Commune : LOIRON-RUILLÉ

2 conseillers municipaux, un titulaire et un suppléant (dans cet ordre)

Nom	Prénom	Date de naissance	Lieu de naissance	Profession	Adresse
LABBÉ	Michel	06/09/1954	Ruillé le Gravelais	Retraité	244 Chemin du Haut Pineau – La Chotardière
PIVERT (née MERIAS)	Annette	12/04/1958	Ahuillé	Retraitée	11 Rue Ambroise Paré

2 délégués de l'administration, un titulaire et un suppléant (dans cet ordre)

Nom	Prénom	Date de naissance	Lieu de naissance	Profession	Adresse
DENOUE	Christian	21/12/1952	Laval	Retraité	39 Rue de Bretagne
LEMOINE (née TURPIN)	Annick	31/01/1955	Ruillé le Gravelais	Retraitée	127 Chemin de la Croix Papin

2 délégués désignés par le président du tribunal judiciaire de Laval, un titulaire et un suppléant (dans cet ordre) / joindre l'ordonnance du président

Nom	Prénom	Date de naissance	Lieu de naissance	Profession	Adresse
BIGNON	Joseph	20/07/1956	La Guerche de Bretagne	Retraité	1504 Rte de la Bretonnière – La Blanchardière
BOURILLON (née Lochard)	Jocelyne	24/11/1955	Loiron	Retraitée	21 rue de Bretagne

LOIRON-RUILLÉ, le 26 avril 2023

Le Maire, Bernard BOURGEOIS,

